

AVIS DES SOCIETES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16 Avenue Jean Jaures, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2009, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2009 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

❖ Résultat net 2009	:	7.338.957
❖ Report à nouveau 2008	:	893.181
Total	:	8.232.138
❖ Réserve légale (plafond 10%)	:	78.235
❖ Dotation au fonds social	:	150.000
❖ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	2.650.000
Solde à affecter	:	5.353.903
❖ Réserve extraordinaire	:	2.500.000
❖ Bénéfice à distribuer	:	2.160.000
❖ Report à nouveau	:	693.903

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves extraordinaires la réserve pour réinvestissements exonérés de 300 000,000 Dinars affectée du résultat de l'exercice 1994 devenue libre ainsi que les primes d'émission de 2 250 000,000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,720 DT par action.

L'assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 10/06/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à 42.000 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Habib BOUAZIZ en qualité d'Administrateur pour une période d'une année prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2010, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

	31 Décembre		Variation	
	2009	2008	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	5 687 273	4 488 773	1 198 500	26,70%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	251 188 411	223 737 076	27 451 335	12,27%
Portefeuille-titres commercial	15 208 242	1 084 922	14 123 320	1301,78%
Portefeuille d'investissement	5 447 970	3 544 570	1 903 400	53,70%
Valeurs Immobilisées	5 238 041	6 549 115	-1 311 074	-20,02%
Autres actifs	3 141 488	2 049 818	1 091 670	53,26%
TOTAL DES ACTIFS	285 911 425	241 454 274	44 457 151	18,41%

Exprimés en Dinars				
	31 Décembre		Variation	
	2009	2008	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	4 958 573	5 354 084	-395 511	-7,39%
Emprunts et dettes rattachées	231 058 333	193 393 455	37 664 878	19,48%
Fournisseurs et comptes	11 050 223	10 960 879	89 344	0,82%
Autres passifs	7 678 744	5 748 808	1 929 936	33,57%
TOTAL DES PASSIFS	254 745 873	215 457 226	39 288 647	18,24%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	15 000 000	15 000 000	0	0,00%
Réserves	15 471 649	10 103 867	5 367 782	53,13%
Résultats reportés	693 903	893 181	-199 278	-22,31%
Total des capitaux propres	31 165 552	25 997 048	5 168 504	19,88%
TOTAL DES CAPITAUX	285 911 425	241 454 274	44 457 151	18,41%

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	893 181	7 338 957	33 325 552
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 960 722	(7 338 957)	-
Reclassement de la prime d'émission et de la réserve pour réinvestissement exonérés aux réserves extraordinaires			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)					-
Dividendes								(2 160 000)		(2 160 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	15 000 000	1 500 000	9 750 000	2 650 000	0	1 071 649	500 000	693 903	0	31 165 552

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

– CIL-

Siège social : 16 Avenue Jean Jaures, 1001 Tunis

Les résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25/05/2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la somme de CINQ MILLIONS (5 000 000) de Dinars pour le porter à VINGT MILLIONS (20 000 000) de dinars par incorporation de réserves et l'émission de 1 000 000 actions gratuites (soit une action gratuite pour 3 actions anciennes) avec jouissance le 01/01/2010.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 11 Juin 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

Article 6 : Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de VINGT MILLIONS (20 000 000) de Dinars divisé en QUATRE MILLIONS (4 000 000) d'actions de CINQ (5) Dinars chacune, toutes souscrites en numéraire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise en conformité des statuts avec la loi n° 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complémente le Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité